

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

Procurations : 7

Excusés : 7

Absent : 0

L'An deux mil vingt-deux

Le : 30 septembre

AR Prefecture

024-212400675-20220930-2022_91-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022



Le Conseil Municipal de la Commune du Bugue dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque Gérard Fayolle, salle Jean Monestier, sous la présidence de Serge LÉONIDAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2022

PRÉSENTS : Serge LÉONIDAS, François GENESTE, René ROUSSEAU, Danièle GOAUD, Jacques VINCIGUERRA, Yolande GENESTE, Michel BLONDEAU, Philippe BRUN, Françoise MONTEIL, Jean-Claude LESIZZA, Christelle MIQUEL, Anne-Gaëlle ARAYE, Aymeric GODFRIN, Bernard CROUZET, Alain RÉVOLTE, Jean-Louis PICARD.

EXCUSÉS : Joëlle VIGNAL mandat à Serge LÉONIDAS
Jean-Luc COUDEYRAT mandat à François GENESTE
Joëlle GONTHIER mandat à Françoise MONTEIL
Maryvonne PIQUES mandat à Alain RÉVOLTE
Jean-Pierre BARSE mandat à Jacques VINCIGUERRA
Sylvia DUPONT mandat à René ROUSSEAU
Jean TOURNIÉ mandat à Jean-Louis PICARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques VINCIGUERRA

D2022-91

Objet : Adressage – Modification de l'appellation de « Grande Rue » par « Grand Rue » - Délibération du 9 juillet 2021 - Additif

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2021 concernant l'adressage et la dénomination des voies et des tableaux de voies et chemins.

Il propose de modifier l'appellation retenue dans la délibération du 9 juillet 2021 pour « Grande Rue » et de retenir le libellé suivant « **Rue Grand Rue** ».

En effet, en ce qui concerne « la Grand Rue », il n'y a pas de possibilité de lui attribuer « Grand Rue » car elle n'existe pas dans la liste proposée par la base adresse nationale. Le fait de la dénommer « Grand Rue » précédé de « Rue » permet ainsi d'avoir une typologie acceptée par la base adresse nationale.

L'adressage pourra ainsi se finaliser sur le centre-ville de la Commune.

Les autres termes de la délibération du 9 juillet 2021, numérotée D2021-61 et versée au contrôle de légalité en date du 13 juillet 2021, restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en délibéré émet un avis favorable et mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué pour effectuer les formalités nécessaires.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 3/10/2022



Le Maire,
Serge LÉONIDAS